

La mairie de Bois-Colombes vous propose une aide personnalisée : l'A.P.E.A.M.A.P.

• Qu'est-ce que l'A.P.E.A.M.A.P.

L'A.P.E.A.M.A.P est une aide sous forme d'avance remboursable sans intérêts en attente du versement de la CAF, du complément de libre choix du mode de garde de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE).

• Qui peut en bénéficier ?

Les parents bois-colombiens qui ont des enfants de moins de quatre ans non scolarisés, qui envisagent de recruter un assistant maternel ou parental et dont les ressources annuelles ne dépassent pas 80 000€.

• A quoi sert l'A.P.E.A.M.A.P. ?

L'A.P.E.A.M.A.P sert à alléger les budgets des familles en attente du versement de la PAJE.

• Comment s'effectuent les versements ?

Le versement est effectué par mandat administratif sur votre compte bancaire.

Il est versé mensuellement sur une période de 5 mois consécutifs.

• Comment rembourser l'A.P.E.A.M.A.P. ?

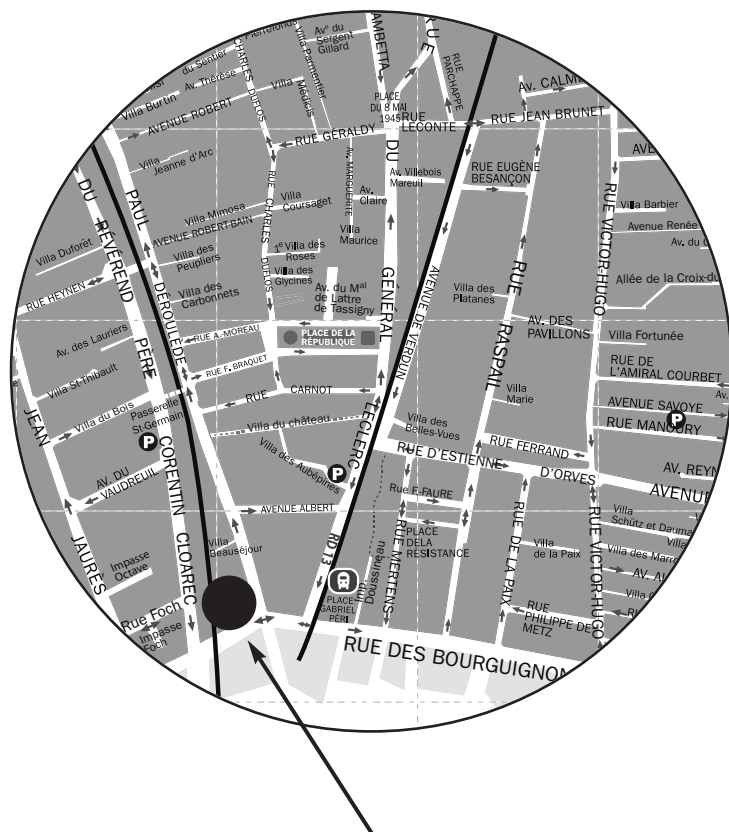
L'A.P.E.A.M.A.P est une avance sur la prestation à percevoir. Elle doit donc être remboursée intégralement par son bénéficiaire à échéance.

A défaut, une majoration de 10% du montant dû est appliquée.

• Où se renseigner ?

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au R.A.M.A.P (Relais Assistants Maternels et Assistants Parentaux). Les demandes sont ensuite à déposer au R.A.M.A.P qui les instruira.

Se rendre au R.A.M.A.P.



R.A.M.A.P.

**Le Relais Assistants Maternels
et Assistants Parentaux
est ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
15, rue Paul-Déroulède
(entrée par le square des Carbonnets,
puis au fond du jardin à droite)
92270 Bois-Colombes
Tél. : 01 56 05 60 33**